

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Votants : 28

Abstentions : 0
Exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

N°2018-41

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi trente-et-un Mai à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 25 Mai deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gerouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Villard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Alain Perche à Patrice Gibaud, Daniel Desbordes à Bruno Grancoing, Marie-Laurence Morange à Dominique Germond, Véronique Binde à Louis Furlaud, Stéphane Malivert à Agnès Varachaud.

Secrétaire de séance : Bruno Grancoing

Objet

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : positionnement de la collectivité quant à la poursuite du projet.

Monsieur le Président expose que par délibération n°2017-110 en date du 16 novembre 2017, le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement quant à l'élaboration des phases « diagnostic » et « stratégie territoriale » d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur son territoire, alors même que la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et pour la croissance verte ne rend ce document obligatoire que pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Le SEHV en ce qui le concerne a choisi, dans un souci de coordination de la politique locale sur la transition énergétique, et afin de faciliter l'engagement de la totalité des EPCI (dont les 9 non obligés par la Loi), de retenir une approche mutualisée. Ainsi, un marché a été conclu avec le groupement « Energies Demain/AEC » pour les deux prestations suivantes :

- L'élaboration d'une stratégie départementale de transition énergétique globale et intégrée couvrant toute la Haute-Vienne, et comprenant les volets diagnostic et stratégie territoriale des PCAET des 13 EPCI de Haute-Vienne, l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux d'énergie, la mise en place d'un outil de planification climat air énergie.
- L'assistance à chaque EPCI qui le souhaite dans la construction de son PCAET, et plus spécifiquement de son programme d'action.

Un diagnostic territorial a été réalisé pour la Communauté de Communes Ouest Limousin, et une réunion des EPCI a eu lieu avec le SEHV et le groupement « Energies Demain/AEC » en février 2018.

Au regard du bilan réalisé pour le territoire de la CCOL, et des leviers d'actions dont dispose la collectivité, la réalisation d'un PCAET n'apparaît pas susceptible d'apporter de réelles nouveautés, dans la mesure où les seuls secteurs susceptibles d'être impactés sont ceux de l'agriculture et de l'habitat individuel sur lesquels la CCOL ne disposera que de bien peu de moyens d'actions autres que celui d'être un pourvoyeur d'informations.

La commission «Habitat-Transition Energétique» s'est prononcée défavorablement quant à l'établissement d'un PCAET dans sa réunion en date du 24 avril 2018.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (25 pour ; 3 abstentions : Messieurs Desbordes, Pataud, Grancoing) :

- **DECIDE DE NE PAS PROCEDER** à la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin, et ce dans la mesure où les moyens d'actions dont dispose la Communauté de Communes Ouest Limousin sont extrêmement limités.

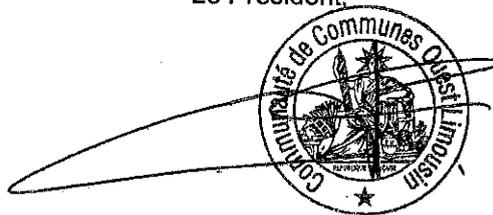
- **SOUHAITE** toutefois qu'une brochure d'information simple et didactique soit réalisée en ce qui concerne les diverses options dont disposent les propriétaires d'habitations individuelles, dès lors que ceux-ci s'engagent dans une opération de rénovation énergétique de ces habitations.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président,



Christophe GEROUARD

Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 11 JUIN 2018

